

Lille, le 14 JUIN 2022

Collectif du Marais de Lomme

LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex


Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie du courrier envoyé ce jour à Madame Amélie De Montchalin, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, suite à mon courrier daté du 25 avril 2022, dans lequel je vous annonçais saisir la Ministre de la Transition Ecologique.

J'ai également informé Monsieur Georges-François Leclerc, Préfet de la Région des Hauts-de-France, de ces différentes transmissions.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Martine AUBRY

PJ : copie du courrier pour Madame Amélie De Montchalin



Lille, le 14 JUIN 2022

LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

La société REFINAL est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sous le régime de l'autorisation, sous le contrôle de la DREAL. Elle est située à Lomme (commune associée de Lille), au 2 rue Pelouze, dans un tissu urbain avec des habitations à proximité immédiate.

REFINAL Industries est implantée à Lomme depuis 1992, date à laquelle elle a repris l'activité de raffinage d'aluminium exercée par la société VANHOVE depuis 1946.

L'activité de cette usine consiste à produire des lingots d'aluminium à partir de déchets d'aluminium. Il s'agit d'une activité dite de deuxième fusion, particulièrement polluante, émettrice notamment de dioxines (première source d'émission de dioxine à l'échelle de Lille).

La production des lingots d'aluminium est assurée par 3 fours. La capacité totale d'affinage d'aluminium est fixée à 90.090 tonnes par an. Actuellement, la production journalière se situe autour de 200 tonnes par jour, soit un peu plus de 70 000 tonnes par an.

Depuis plusieurs années, cette entreprise fait l'objet, de la part des riverains, de signalements fréquents (notamment de rejets d'effluents atmosphériques non traités, d'odeurs, de bruits), sujets sur lesquels nous sommes en échanges réguliers avec Monsieur le Préfet du Nord. Ces échanges avaient conduit à la prescription, en avril 2020, par le Préfet, de différentes études (notamment avec une surveillance environnementale des rejets dans l'air et les dépôts sur un an et l'étude des rejets diffus).

Malgré l'absence par l'entreprise et l'Etat de résultats de ces études, et après un travail d'analyse effectué par la Ville, il apparaît qu'il existe clairement un impact en aluminium dans l'environnement proche du site REFINAL, en comparaison avec le bruit de fond en aluminium de la Ville de Lille ou de celui d'autres grandes villes françaises. Au vu de ces résultats, j'ai adressé à Monsieur le Préfet un courrier d'interpellation⁽¹⁾ demandant l'évolution du protocole de surveillance de la qualité de l'air. Vous trouverez également une note⁽²⁾ de synthèse établie par le service des risques urbains concernant cette surveillance.

Il n'existe certes pas, à ce jour, de valeur réglementaire française ou européenne, ni même de valeur guide, auxquelles comparer les valeurs obtenues de présence d'aluminium, dans l'air ambiant et en retombées de poussières. Les valeurs disponibles concernent uniquement la voie d'exposition par ingestion, ce qui laisse une grande incertitude sur les risques sanitaires pour les riverains. Monsieur Roger Vicot, Maire de la commune associée de Lomme, a sollicité l'ANSES⁽³⁾ sur ce sujet en janvier de cette année.


Au vu des conséquences potentielles sur la santé des riverains, et des questions que soulève la présence de cette activité dans un milieu urbain dense, il est indispensable de caractériser le risque sanitaire lié à l'inhalation de l'aluminium, afin de pouvoir cadrer au mieux cette activité. C'est notamment dans ce sens que je souhaitais que les investigations portent également sur le passif environnemental de ce site en intégrant des investigations sur les sols.

Ayant été destinataire d'une nouvelle sollicitation adressée au Préfet par le Collectif du Marais⁽⁴⁾, composé de riverains de cette installation, particulièrement inquiets pour leur santé, je m'en fais le relais pour que vous puissiez porter toute votre attention sur ce dossier, le dernier retour du Préfet⁽⁵⁾ sur ce dossier ne me paraissant pas satisfaisant quant à sa conclusion, laquelle semble avoir été prise hâtivement quant à l'absence de risque sanitaire. Par rapport à celui-ci, il semble en effet à tout le moins qu'une consultation de l'ARS soit indispensable.

Face à la complexité de ce dossier, il me semble important d'avoir une approche globale : améliorer les échanges d'information avec les riverains via la mise en place d'une Commission de Suivi de Site, étudier avec Santé Publique France la question de l'imprégnation des populations à l'aluminium, estimer les risques sanitaires à leurs niveaux réels en interrogeant l'ANSES sur les valeurs toxicologiques de référence à retenir et en évaluant le passif environnemental, assurer également un suivi sanitaire des travailleurs...

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous,



Martine AUBRY

Copie pour information à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Collectif du Marais de Lomme
- Roger Vicot, Maire de Lomme

Pièces jointes :

- 1-Courrier d'interpellation du Préfet sur la surveillance environnementale du 15 octobre 2021
- 2- Note d'interprétation des résultats de la surveillance environnementale pour REFINAL
- 3- Courrier du Maire de Lomme à l'ANSES du 6 janvier 2022
- 4- Sollicitation du Préfet par le Collectif du Marais du 18 février 2022
- 5- Réponse du Préfet au collectif du 7 mars 2022